



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 15/09/2025

| Référence |
|-----------|
| 2025DEL52 |

| Objet |
|---|
| Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Ayant pris part au vote |
| 14 | 13 | 13 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 10/09/2025 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10/09/2025 |

| Vote |
|--|
| A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 16/09/2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L213-2 du code de l'environnement (SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour copie conforme,
En mairie, le 16/09/2025
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 15/09/2025

| Référence |
|-----------|
| 2025DEL53 |

| Objet |
|----------------------------------|
| Réseau chaleur 2 marchés publics |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Ayant pris part au vote |
| 14 | 13 | 13 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 10/09/2025 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10/09/2025 |

| Vote |
|--|
| A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 16/09/2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERS Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Réseau chaleur 2 marchés publics
Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'oeuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer les marchés publics suivants :
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

| | LOT | ENTREPRISE | OFFRE HT |
|----------|----------------------|-----------------|-------------|
| 1 | Maçonnerie | TAVANO | 7 149,55 € |
| 2 | Charpente Couverture | BODEREAU | 18 387,88 € |
| 3 | Isolation thermique | VALLEE BATIMENT | 20 991,26 € |
| TOTAL HT | | | 46 528,69 € |

Pour copie conforme,
En mairie, le 16/09/2025
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric